

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Déjà décembre, et l'hiver est bel et bien installé.

Par la même occasion, la période des Fêtes se pointe à l'horizon. Décoration de Noël, planification des achats et préparatifs en vue de célébrer Noël seront au menu des prochaines semaines.

Par contre, comme vous le savez tous, Noël, cette année, sera différent. Le contexte actuel par rapport à la pandémie nous obligera à célébrer Noël d'une autre façon. Même si les rassemblements sont limités dans la période des Fêtes, je suis persuadé que tous et chacun saurez célébrer ce beau moment d'amour avec ceux qui vous sont chers.

Étant donné que l'hiver est bien présent, pourquoi ne pas vivre au rythme de la saison au cours des prochains mois. Cet hiver, je vous invite à profiter de votre Municipalité! Malgré les restrictions du COVID-19, la Municipalité, en accord avec la santé publique, ouvrira le centre Plein Air et la patinoire, sous certaines conditions évidemment. Vous trouverez, à l'intérieur du journal, les horaires de nos infrastructures de loisirs pour l'hiver 2020-2021. Je vous invite à chausser vos patins, sortir vos skis et raquettes et à profiter des sentiers. Sinon, tout simplement sortir dehors, faire une marche santé et respirer à pleins poumons. Vous connaîtrez un hiver vivifiant!

Suite au départ à la retraite de monsieur Sylvain Bujold, un nouvel employé s'est joint à notre équipe municipale. Depuis le 23 novembre dernier, monsieur Stéphane Poirier œuvre à titre de préposé à l'entretien au sein de la Municipalité de Saint-Siméon. Je tiens, en mon nom et nom du conseil municipal, à lui souhaiter la bienvenue dans notre équipe dynamique d'employés.

Comme chaque année, des organismes communautaires s'affairent à préparer et organiser la traditionnelle guignolée qui consiste à recueillir des denrées non périssables et de l'argent qui serviront à confectionner des paniers de Noël. Ceux-ci seront distribués aux plus démunis, plus nombreux en 2020 sur notre territoire. Malheureusement, cette année dû au COVID-19, il n'y aura pas de collecte de denrées. Pour combler ce manque à gagner, tout comme d'autres municipalités, Saint-Siméon donnera 1 \$ par habitant, soit 1 163 \$.

Le conseil municipal présentera sous peu les prévisions budgétaires 2021. Je vous invite à assister à la présentation du budget qui se tiendra au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier, le 14 décembre prochain à 19 h 30. Bien entendu, le port du masque, la désinfection des mains et la distanciation de deux (2) mètres devront être respectés afin de suivre les recommandations de la santé publique.

En terminant, les membres du conseil se joignent à moi pour vous souhaiter que l'année 2021 soit pour vous et les vôtres, une période remplie d'heureuses surprises, de beaux défis et de succès. Qu'elle vous apporte santé, bonheur, joie et prospérité et qu'elle permette la réalisation de vos désirs les plus chers.

Un très *joyeux temps des fêtes*, des moments de détente avec ceux que vous aimez et une belle et *bonne année 2021!*

À l'an prochain!

Denis Gauthier,
Maire

★ *Prenez note que le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, du 23 décembre 2020 au 3 janvier 2021.*

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE

Monsieur le maire a procédé à la lecture de la correspondance reçue :

- de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le projet de loi 67 dans lequel un article propose de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de types AIRBNB pour les résidences principales sur leur territoire.
- du gouvernement du Québec et annonçant un montant de 2,3 G\$ en aide financière aux municipalités et aux organismes de transport collectif pour les frais reliés à la pandémie de COVID-19.
- de monsieur Jean-Claude Plourde, pour Solidarité Gaspésie, et concernant le document de réflexion Solidarité Gaspésie.
- du groupe GMob, demandant aux municipalités de réclamer des deux paliers gouvernementaux un plan d'urgence climatique, soit le Plan de la DUC, nommé les Chantiers de la Déclaration d'Urgence Climatique.

Une contribution financière a été accordée à la Ressource d'aide aux Personnes handicapées Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, pour la campagne annuelle de financement, soit la campagne d'automne, qui se tient du 27 septembre au 31 octobre 2020.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 485-20, relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Il a été RÉSOLU :

- de désigner madame Anne-Marie Flowers, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Bonaventure, à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Siméon pour acquérir les immeubles qui n'auront pas pris preneur lors du processus de vente pour taxes impayées.

- que la Municipalité de Saint-Siméon donne son avis favorable à l'orientation préliminaire du dossier 415181 ce, en vertu des dispositions de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

- de désigner monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de signataires du protocole d'entente liant le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et la Municipalité de Saint-Siméon.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE

Il a été RÉSOLU :

- que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence.
- que les règlements d'emprunts numéros 429-15 et 468-19 soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 27 octobre 2020;
 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 avril et le 27 octobre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	24 300 \$
2022	24 800 \$
2023	25 200 \$
2024	25 500 \$
2025	26 000 \$ (à payer en 2025)
2025	387 500 \$ (à renouveler)

- que la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 27 octobre 2020 au montant de 513 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 429-15 et 468-19. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE

Monsieur le maire a procédé à la lecture de la correspondance reçue :

- de monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, annonçant une aide financière maximale de 120 644 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles.
- de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, annonçant l'octroi d'une aide financière de 58 965 \$ à la Municipalité de Saint-Siméon dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la Municipalité.
- de madame Micheline Anctil, présidente du conseil d'administration de la CAUREQ, confirmant une redistribution de l'ordre de 3 140,98 \$.
- du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, autorisant l'installation et l'exploitation d'un système de traitement des eaux usées, tel que présenté dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air.

Une commandite a été accordée pour le journal de liaison du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 486-20, abrogeant l'article 18 (clapet de retenue) du Règlement 362-09-4 (Règlement de construction) de la Municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Il y a eu ADOPTION du projet de Règlement numéro 486-20, abrogeant l'article 18 (clapet de retenue) du Règlement numéro 362-09-4 (Règlement de construction) de la Municipalité de Saint-Siméon.

La population et les organismes de la Municipalité seront consultés et invités à transmettre des commentaires sur le contenu de ce projet de Règlement par consultation écrite 15 jours suivant l'avis public du projet de Règlement numéro 486-20.

Il sera possible d'en faire la consultation sur le site web de la Municipalité au www.stsimeon.ca et d'envoyer les commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante administration@stsimeon.ca ou par courrier à la Municipalité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 janvier 2021, à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier de Saint-Siméon.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 487-20, décrétant l'ouverture des chemins d'hiver pour la saison hivernale 2020-2021.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Il a été RÉSOLU :

- que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence.
- que la Municipalité de Saint-Siméon accorde les droits de passages suivants pour la saison 2020-2021 :
 1. Chemin du 4^e rang Ouest à partir de la division de Caplan jusqu'au chemin Paquet.
 2. À partager avec les utilisateurs et les motoneigistes : une partie du 4^e rang Ouest à partir du chemin Paquet sur une distance de 125 mètres vers l'Est (lot 5 595 749).
- que madame Isabelle Labrie soit désignée au poste d'adjointe administrative de la Municipalité de Saint-Siméon.
- que monsieur William Dickie soit désigné à titre de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Siméon.
- que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;
- que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;
- que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de

maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, madame Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, madame Manon Massé, au chef de la troisième opposition, monsieur Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Il y a eu ATTESTATION, par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Siméon, que les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du Conseil ont été déposés conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Il a eu REMERCIEMENTS, par la conseillère Annie Lévesque, pour l'implication des pompiers et des bénévoles dans l'activité d'Halloween organisée au CMR le 31 octobre dernier.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 483-20 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

Ce Règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon pour fins de consultation

Il y a eu ADOPTION du 2^e projet de Règlement numéro 484-20 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

Le 2^e projet de Règlement numéro 484-20 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon pour fins de consultation.

Il a été RÉSOLU :

- de désigner madame Annie Lévesque, conseillère municipale, à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Siméon pour la signature de l'entente de partenariat à intervenir entre la Municipalité de Saint-Siméon et GO LE GRAND DÉFI INC.
- que madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Siméon, les documents relatifs au plan cadastral parcellaire préparé par Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7284 de ses minutes, en date du 8 octobre 2020.

Lors de la période de questions de ces séances, les sujets suivants ont été abordés :

- Les mesures sanitaires en vigueur et à venir, les modalités entourant le processus de vente pour taxes impayées ainsi que les procédures pour les modifications au Règlement de zonage.

Prenez note que les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- 11 janvier
- 1^{er} février
- 1^{er} mars
- 12 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 13 septembre
- 4 octobre
- 15 novembre
- 6 décembre

Heure : 19 h 30

À PROPOS DU DÉNEIGEMENT

RAPPEL IMPORTANT

La Municipalité désire vous rappeler que :

- Nul ne peut projeter, souffler ou déposer un andain de neige ou la neige recouvrant un terrain privé sur une chaussée ou **sur un trottoir que la municipalité déneige.**
- **Nul ne peut traverser la neige du côté opposé de l'entrée** qu'il déneige pour la laisser sur l'emprise d'un chemin municipal.

Des pénalités s'appliqueront à tous ceux et celles que ne respecteront pas ces conditions.

Nous profitons également de l'occasion pour vous demander de ne pas déposer vos bacs d'ordures et de recyclage sur le trottoir pendant la période hivernale.

Votre collaboration est grandement appréciée par l'équipe de déneigement.



BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-L'ABBÉ-DESLAURIERS

Une autre année s'achève! Venez chercher un bon livre pour relaxer durant le temps des Fêtes et n'hésitez pas à amener vos enfants.

Notre bibliothèque a rouvert ses portes depuis le 17 novembre. Nos bénévoles vous attendent tous les mardis et les jeudis de 18 h 30 à 20 h.

Veillez prendre note que nous serons fermés du 23 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement. L'horaire régulier reprendra dès le mardi 5 janvier 2021.

Voici un petit rappel pour les sacs à prêter incluant un livre coup de cœur: *Manimot*, ils sont disponibles pour vos enfants de 0 à 5 ans. De petites surprises y sont incluses, que votre enfant peut

conserver. Il s'agit d'une belle initiative de notre Réseau BIBLIO.

DE BELLES NOUVEAUTÉS EN DÉCEMBRE POUR LES ADULTES :

- **Père et fils**
Danielle Steel
- **Retrouvailles**
Nicholas Sparks
- **Rivières aux adieux, tome 2 : L'engagement**
Lise Bergeron
- **Les souvenirs d'Évangéline**
Louise Tremblay D'Essiambre

LE RÉSEAU BIBLIO GÎM VOUS INVITE EN LIGNE

Une nouvelle offre de jeux est maintenant disponible avec votre carte BIBLIO et c'est gratuit. Pour du plaisir assuré, visitez le lien ci-dessous :

<https://ezproxymim.reseaubiblio.ca/login?url=https://coc/leatteam-espacemembre.com>

POUR LES PETITS, L'HEURE DU CONTE EN LIGNE

Dans la section *Jeunesse* de la ressource numérique *tout apprendre*, vous trouverez des heures du conte en ligne.

Nous profitons de cet instant spécial pour souhaiter la bienvenue à notre nouvelle venue, madame Sylvie Bourdages. Un gros merci à toutes les bénévoles pour leur beau travail tout au long de l'année 2020, et ce, malgré la pandémie. Merci de nous partager votre amour de la lecture!

Au plaisir de vous retrouver et de vous accueillir chers citoyens et citoyennes.

Joyeux Noël et *Bonne Année!* Nos meilleurs vœux vous accompagnent pour cette période des Fêtes, mais surtout, nous vous souhaitons de la santé à profusion.

Louise Poirier,
Responsable

et

Annie Lévesque,
Conseillère



BRIGADE DE SAINT-SIMÉON

Joyeux Noël et bonne et heureuse année 2021!

Que la santé et le bonheur vous accompagnent tout au long de l'année à venir.

Normand Poirier

Président

CHORALE LA VOIX DES ONDES

Que la magie de *Noël* vous apporte joie et gaieté dans vos foyers. Qu'elle soit le prélude d'une nouvelle année remplie de bonheur, de paix, et de sérénité pour vous et ceux qui vous sont chers.

Bonne année 2021!

Les membres de la chorale La Voix des Ondes

CONSEIL DES CHEVALIERS DE COLOMB

Les Chevaliers de Colomb du Conseil 10394-65 de Saint-Siméon désirent souhaiter à toute la population un *joyeux Noël* et une *Bonne Année!*

Le Conseil vous remercie de votre appui en 2020 et compte sur vous en 2021.

Un gros Merci!

Georges-Étienne Poirier,

Grand-Chevalier

Le bouteillon des Chevaliers se fera le 9 janvier 2021. Si vous prévoyez être absents, vous pouvez laisser vos bouteilles à l'entrée extérieure.

Événement à confirmer selon les directives de la santé publique en vigueur.



CLUB DES 50 ANS ET PLUS

La crise actuelle continue ses ravages en nous privant de toutes nos belles rencontres amicales et surtout des activités. Je pense que beaucoup s'ennuient de voir les amis; très dur de rester confinés à la maison, mais il faut garder le moral du mieux que l'on peut en se trouvant de nouveaux passe-temps. Ne perdons pas espoir, car un vaccin se pointe à l'horizon. Pourra-t-il nous faire retrouver nos beaux jours? Espérons-le de tout cœur !

CARTES

Pour ce qui est des nouvelles cartes de membres 2021, le Carrefour de Rimouski nous fait un cadeau de Noël en mettant les cartes à 15\$ exceptionnellement cette année étant donné les circonstances. On vous invite fortement à la renouveler en souhaitant que nous puissions reprendre le cours normal bientôt. On vous informera prochainement pour le déroulement de la vente. Nous avons toujours besoin de jeunes nouveaux membres.

VOITURE

Pour ceux qui avaient pris des billets sur la voiture des Jeux des 50 ans et plus, le tirage s'est fait dernièrement. L'heureux gagnant est un résident de Petite-Vallée où devaient avoir lieu les jeux, bravo!

SOUPER DE NOËL

Vu la situation actuelle, c'est avec grands regrets que le comité a dû annuler son traditionnel souper des Fêtes (ne pouvant pas accueillir plus de 30 personnes dans la salle afin de respecter les règles de distanciation sociale). Espérons que ce n'est que partie remise pour l'an prochain !

Au nom du comité, je vous souhaite un *joyeux Noël*, qui sera sûrement différent cette année, et une *Bonne Année* remplie d'espoir pour des jours meilleurs.

Lina Bourdages,

Secrétaire



CALENDRIER DES COLLECTES 2021





 Matières résiduelles





 Matières recyclables




 Séance du Conseil






 Gros objets



JANVIER 2021						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10		12	13		15	16
17	18	19	20	21	22	23
24		26	27		29	30
31						

FÉVRIER 2021						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7		9	10		12	13
14	15	16	17	18	19	20
21		23	24		26	27
28						

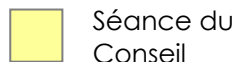
MARS 2021						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7		9	10		12	13
14	15	16	17	18	19	20
21		23	24		26	27
28	29	30	31			

AVRIL 2021						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4		6	7		9	10
11	12	13	14	15	16	17
18		20	21		23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI 2021						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5		7	8
9		11	12	13	14	15
16		18	19		21	22
23		25	26	27	28	29
30						

JUIN 2021						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2		4	5
6		8	9	10	11	12
13		15	16		18	19
20		22	23	24	25	26
27		29	30			

CALENDRIER DES COLLECTES 2021



JUILLET 2021						
D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4		6	7	8	9	10
11		13	14		16	17
18		20	21	22	23	24
25		27	28		30	31

AOÛT 2021						
D	L	M	M	J	V	S
1		3	4	5	6	7
8		10	11		13	14
15		17	18	19	20	21
22		24	25		27	28
29		31				

SEPTEMBRE 2021						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5		7	8		10	11
12		14	15	16	17	18
19		21	22		24	25
26		28	29	30		

OCTOBRE 2021						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6		8	9
10	11	12	13	14	15	16
17		19	20		22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE 2021						
D	L	M	M	J	V	S
		2	3		5	6
7	8	9	10	11	12	13
14		16	17		19	20
21	22	23	24	25	26	27
28		30				

DÉCEMBRE 2021						
D	L	M	M	J	V	S
			1		3	4
5	6	7	8	9	10	11
12		14	15		17	18
19	20	21	22	23	24	25
26		28	29		31	

PATINOIRE – HORAIRE SPÉCIAL DU TEMPS DES FÊTES

La patinoire sera ouverte pour la saison hivernale **dès que les conditions seront favorables**. Si la température le permet, l'horaire suivant sera appliqué pour la période des Fêtes. *Surveillez notre page Facebook pour la date d'ouverture officielle.*

DIMANCHE 20	LUNDI 21	MARDI 22	MERCREDI 23	JEUDI 24	VENDREDI 25	SAMEDI 26
9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	FERMÉ	FERMÉ	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre
13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre			13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre
14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –			14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –
		18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre			18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre
DIMANCHE 27	LUNDI 28	MARDI 29	MERCREDI 30	JEUDI 31	VENDREDI 1 ^{er} janvier	SAMEDI 2 janvier
9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	FERMÉ	
13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre		13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre
14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –		14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –
	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre				18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre

L'horaire pourrait être sujet à changement dépendamment des directives émises par la santé publique en lien avec la réalité pandémique. **Le port du masque sera obligatoire à l'intérieur pour les personnes de 10 ans et plus et les places seront restreintes à l'intérieur.**

TÉLÉPHONE POUR INFORMATION : 418 534-3962

PATINOIRE – HORAIRE RÉGULIER

Voici l'horaire de la patinoire qui sera en vigueur à compter du **3 janvier 2021**.

L'horaire pourrait être sujet à changement dépendamment des directives émises par la santé publique en lien avec la réalité pandémique. **Le port du masque sera obligatoire à l'intérieur pour les personnes de 10 ans et plus et les places seront restreintes à l'intérieur.**

La patinoire sera ouverte pendant la relâche scolaire selon un horaire spécial pour l'occasion. L'horaire sera disponible lors d'une prochaine parution.

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9 h 00 à 12 h 00 Patinage libre						9 h 00 à 12 h 00 Patinage libre
13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre						13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre
14 h 30 à 16 h 30 Hockey libre	17 h 30 à 18 h 15 Hockey 12 ans et –	17 h 30 à 18 h 15 Hockey 12 ans et –	17 h 30 à 18 h 15 Hockey 12 ans et –	17 h 30 à 18 h 15 Hockey 12 ans et –	15 h 00 à 17 h 00 Hockey libre	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans et –
18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 15 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 15 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 15 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 15 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre
			19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre		19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre	

Vous pouvez joindre les préposés sur les heures d'ouverture au **418 534-3962**.

Prenez note qu'en tout temps, les règles de sécurité suivantes doivent être respectées :

- * Les activités à l'horaire ont priorité sur les autres.
- * Les heures à l'horaire sont avec surveillance.
- * Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire sans préavis afin de procéder à l'entretien de la glace ou pour des raisons de conditions météo.

Bonne saison de patinage extérieur à toutes et à tous!

CENTRE PLEIN AIR

Le centre Plein Air sera ouvert pour la saison hivernale à partir du dimanche **20 DÉCEMBRE 2020**, ou dès que les conditions seront favorables.

Comme par les années passées, les sentiers de ski de fond et de raquettes seront disponibles et la glissade sera au rendez-vous. Le chalet sera ouvert pour les activités de glissade, de raquettes et de ski de fond seulement.

HORAIRE SPÉCIAL DU TEMPS DES FÊTES

DIMANCHE 20 décembre	LUNDI 21 décembre	MARDI 22 décembre	MERCREDI 23 décembre	JEUDI 24 décembre	VENDREDI 25 décembre	SAMEDI 26 décembre
10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	FERMÉ	FERMÉ
DIMANCHE 27 décembre	LUNDI 28 décembre	MARDI 29 décembre	MERCREDI 30 décembre	JEUDI 31 décembre	VENDREDI 1 ^{er} janvier	SAMEDI 2 janvier
10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	FERMÉ	FERMÉ	10 h à 17 h



HORAIRE RÉGULIER POUR LA SAISON

En vigueur à compter du **3 janvier 2020**.

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10 h à 17 h	FERMÉ	FERMÉ	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h

- * Le chalet sera ouvert pendant les arrêts pédagogiques du **4 et 5 janvier** et du **12 et 15 février** de 10 h à 17 h.
- * Le chalet sera ouvert tous les jours, du **1^{er} au 5 mars**, de 10 h à 17 h, à l'occasion de la relâche scolaire.

Vous pouvez joindre le responsable sur les heures d'ouverture au **418 534-3521**.



Concernant le centre Plein Air, la Municipalité de Saint-Siméon est heureuse et fière d'être partenaire de La petite Expé, le volet hivernal du Grand Défi Pierre Lavoie.

Avec ce partenariat, c'est **30 ensembles de ski de fond de marque Rossignol** qui seront disponibles gratuitement pour initier vos enfants à ce sport. Un beau plus pour le centre Plein Air.

Soyez à l'affut des publications Facebook de la Municipalité, des informations supplémentaires vous seront partagées afin de permettre à tous de rester actifs pendant l'hiver.

CERCLE DE FERMIERES

Maintenant huit (8) mois depuis le début de cette sacrée pandémie! Ce n'est pas facile. Nous devons mettre de côté bien des choses qui font partie de notre quotidien et auxquelles nous étions habituées. Les sorties, les visites familiales ou entre amis, nos rencontres mensuelles, nos ateliers. Mais le plus difficile, c'est notre local qui demeure toujours fermé. Il faut demeurer positive et patiente, on va finir par y arriver.

Travaux au local

Pour ce qui est de notre local, nous avons entrepris des travaux afin d'améliorer nos infrastructures pour qu'elles soient plus fonctionnelles et plus sécuritaires.

Avec notre projet **Nouveaux Horizons**, nous aurons de nouvelles armoires et un coin cuisine. Enfin, le retour de l'eau courante dans notre local. Tout est prêt pour recevoir les armoires, mais un retard dans la production s'est produit. On croise nos doigts pour que ce soit fait avant la fin de l'année. Nous pourrions alors remettre le local fonctionnel et si tout va bien rouvrir au tissage.

Thème de l'année : *fière d'être fermière*

Afin de contribuer à l'avancement de notre association, chaque membre est invitée à :

- ✕ Témoigner sa fierté d'être Fermière dans son entourage;
- ✕ Contribuer à faire connaître notre association;
- ✕ Transmettre fièrement le patrimoine artisanal et culturel;
- ✕ Participer avec fierté aux activités de son Cercle;
- ✕ Être fière de soutenir nos œuvres caritatives;
- ✕ Favoriser le recrutement de nouvelles membres en étant fière de son Cercle.

Facebook des CFQ

Pour celles qui naviguent sur Internet, aimez la page Facebook des CFQ. On y retrouve tout plein d'informations concernant notre association.

L'actuelle

Notre dernière revue fourmille d'articles des plus intéressants, dont notre journal de bord pour l'année en cours. C'est toujours un bon moyen de garder contact avec tout ce qui se passe. Afin de s'occuper un peu l'esprit, un petit quiz a été mis en ligne. Vous le retrouverez sur notre page Facebook.

Petite recette de maman.

Comme le temps des Fêtes approche, et bien que nous ne recevions pas de grande tablée cette année, on doit se gâter et cuisiner. Chacun a sa tradition, et chez nous, c'est le gâteau aux jujubes de ma mère. Ma maman a 101 ans bien sonné et elle le fait toujours! Je vous partage, ici, la recette.

GÂTEAU AUX JUJUBES

INGRÉDIENTS :

- ✧ 1 tasse de sucre brun
- ✧ ½ tasse de beurre fondu
- ✧ 2 œufs
- ✧ ½ c. thé de sel
- ✧ 1 c. thé de cannelle
- ✧ 1 lb de jujubes coupés en petits morceaux
- ✧ 1 lb de raisins secs
- ✧ 1 tasse de lait
- ✧ 2 tasses de farine
- ✧ 1 c. thé de poudre à pâte

PRÉPARATION :

1. Ouvrir le four à 300 F.
2. Graisser un moule 9 x 9 et tapisser de papier parchemin.
3. Mélanger les ingrédients secs ensemble et réserver.
4. Mélanger les autres ingrédients et ajouter graduellement au mélange sec.
5. Verser le mélange dans le moule et le déposer dans un autre plus grand avec de l'eau.
6. Cuire environ 60 à 90 minutes selon votre four. Surveiller de temps en temps!

Bonne dégustation!

Concours de boule de Noël



Le concours **Boule de Noël 100% faite à la main** a été lancé. Vous trouverez toutes les informations sur le site Internet des CFQ sous l'onglet actualité.

Faites une recherche « concours » et toutes les directives vous seront clairement expliquées.

Joyeux Noël et *Bonne et heureuse Année 2021* de la part de toutes les membres de votre Cercle de Fermières

Louise Henry,
Présidente

MAISON DE LA FAMILLE

Activités à venir en janvier 2021

RETROUVAILLES POST-NATALES*

Lundi 18 janvier 2021 de 13 h à 16 h. Les parents sont invités à venir partager leur histoire de naissance et présenter leur poupon !

Offerte par **zoom** ou en présentiel selon le choix des parents et selon le nombre d'inscriptions.

Gratuit

HALTE-GARDERIE* (enfant de 1 à 5 ans)

Les lundis et les jeudis de 9 h à 16 h à partir du 18 janvier 2021.

Gratuit

ACCUEIL, ÉCOUTE, SUPPORT, RÉFÉRENCE, FRIPERIE 0-2 AN ET CENTRE DE DOCUMENTATION*

Disponibles par téléphone ou dans l'espace « milieu de vie » ouvert du mardi au jeudi dès le 19 janvier 2021.

Compte tenu de la situation sanitaire, si vous souhaitez venir en personne, appelez-nous pour prendre rendez-vous !

Gratuit

CAUSERIES-FAMILLES*

Tous les mardis de 9 h 30 à 11 h 30 à partir du 26 janvier 2021

Les thèmes et les sorties varient d'une semaine à l'autre pour répondre aux besoins des parents.

Une causerie sur l'allaitement sera offerte par Supportons-Lait, une fois par saison. Offertes en présence ou par zoom, selon le choix des parents et le nombre d'inscriptions.

Gratuit

HALTE RÉPIT-POUPONS* (pour bébés de 0 -12 mois)

Les mercredis de 13 h 30 à 16 h à partir du 27 janvier 2021.

La situation actuelle nous oblige de n'accepter que **3 poupons à la fois**. *Inscription demandée pour le lundi précédent*. Si jamais vous souhaitez venir rencontrer une Mamidoux avant d'utiliser le répit, contactez-nous !

Gratuit

« EN ATTENDANT BÉBÉ » *

Rencontres prénatales pour les couples offertes par zoom. La série comprend quatre (4) soirées prénatales et une journée de préparation à la naissance. La prochaine cohorte débutera le jeudi 28 janvier de 18 h 30 à 21 h.

Une 2^e série est possible à partir du jeudi 11 mars et une 3^e série est possible à partir du mardi 1^{er} juin, selon les inscriptions. *Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins !*

Coût 65 \$/couple.

ATELIER DE MASSAGE POUR BÉBÉ*

Série de cinq (5) rencontres les jeudis de 9 h 30 à 11 h 30 dès le 28 janvier 2021 **ou dès qu'un groupe sera complet**.

Offert en présence ou par **zoom** selon le choix des parents et le nombre d'inscriptions.

Coût : 55 \$/série.



Toutes ces activités ont lieu à Bonaventure au **105, avenue Grand-Pré, local 104**.

ATELIERS RATATAM*

Pour le plaisir de bouger dehors en famille ! Pour les pères, les mères et leurs enfants de 2 à 5 ans.

Une série de six (6) rencontres aura lieu le samedi matin de 10 h à 11 h 30 à partir du 30 janvier 2021, à l'extérieur.

À Paspébiac (autres informations à venir). *Les places sont limitées en raison de la situation sanitaire et l'inscription est obligatoire.*

Gratuit

À noter :

- Les activités portant l'étoile (*) nécessitent une inscription à l'avance.
- Un lien vers **les Accompagnantes** est disponible en ligne sur notre site web et vous donne accès à la liste des accompagnantes disponibles dans la Baie-des-Chaleurs.
- Aussi, sur notre site web vous trouverez :
 - ❄ Un vidéo de prévention de la plagiocéphalie,
 - ❄ Des plans de naissances,
 - ❄ Diverses ressources périnatales,
 - ❄ Document utile lors de la recherche d'un milieu de garde
 - ❄ Dépliant sur le portage ergonomique de bébé
- Les coûts d'inscription et de déplacement ne doivent en aucun temps être un empêchement à participer aux divers ateliers offerts. **N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.**
- Les dates de début de sessions peuvent retarder pour attendre qu'un groupe soit complet.

L'équipe de La Maison de la Famille-MRC Bonaventure vous invite à venir vous ressourcer et partager votre couleur.

- ★ Pour information supplémentaire, pour recevoir nos activités par courriel ou pour inscription : (418) 534-4449 ou mdfanimation@navigue.com.
- ★ Pour rejoindre la coordination : amigo@navigue.com.
- ★ Site Internet : www.mfbonaventure.org
- ★ Page Facebook : [lamaisondefamillemrcbonaventure](https://www.facebook.com/lamaisondefamillemrcbonaventure)

AVIS PUBLIC

BUDGET 2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon tiendra une séance extraordinaire le lundi 14 décembre 2020, à 19 h 30, au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier, au cours de laquelle il procédera à la présentation des prévisions budgétaires 2021 ainsi qu'à l'adoption du Règlement numéro 488-20, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2021 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant.

Que conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, les délibérations du Conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget.

Toute information sur l'objet de ce règlement peut être obtenue sur les heures normales du bureau municipal.

Donné à Saint-Siméon, le 3 décembre 2020.

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

1. Objet du projet de Règlement et demande d'approbation référendaire

À la suite de consultation écrite tenue entre le 30 octobre et le 16 novembre 2020 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 novembre 2020, le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon a adopté le second projet de Règlement 484-20 modifiant le Règlement de zonage.

Ce second projet de Règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contigües afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ainsi, une demande relative aux dispositions ayant pour objet et conséquence d'autoriser la sous-classe d'usage numéro 176 (Centres d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie) dans la zone 29-L (Zone à dominance Loisir extensif) peut provenir de la zone concernée 29-L et de chacune des zones contigües suivantes : 16-A, 26-RE et 31-RE. Toutes ces zones figurant sur le plan de zonage de la municipalité de Saint-Siméon.

2. Description des zones

Pour de plus amples informations concernant la localisation de chacune des zones concernées du territoire de la Municipalité de Saint-Siméon, prière de vous présenter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau, pour consulter le plan de zonage.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau de la ville au plus tard le 8^e jour qui suit celui de l'affichage ou de la publication de l'avis, soit le 16 décembre 2020 à 16 heures ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'exécède pas 21.

4. Personnes intéressées

- 4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est pas frappée d'une incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes en date de la présente :
 - être majeur et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
 - être domicilié, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'une place d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
- 4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.
- 4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui en date de la présente, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demande

Toute disposition du second projet de règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement 484-20 peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon aux heures normales de bureau ou sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Siméon.

Donné à Saint-Siméon, ce 8 décembre 2020.

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 486-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2020-11-02-08, lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, du projet de Règlement numéro 486-20 modifiant le Règlement numéro 362-09-4 (Règlement de construction) de la Municipalité Saint-Siméon, tiendra une assemblée publique de consultation le 11 janvier 2021 à compter de 19 h, au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier, et ce, en conformité avec les règles de santé publique en vigueur ;

QUE pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie, cette assemblée publique sera cependant accompagnée d'une consultation écrite pendant 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel ou par courrier.

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'abroger l'article 18 du Règlement 362-09-4 (Règlement de construction) afin d'harmoniser la réglementation en vigueur eu égard, notamment, à l'installation de clapets antiretour ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité, aux heures ordinaires de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité, dans la section avis publics : <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>.

QU'au cours de l'assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

QU'au cours de la consultation écrite, la Municipalité de Saint-Siméon pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Donné à Saint-Siméon, ce 8 décembre 2020.

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

SÉCURITÉ CIVILE

Le Service incendie vous rappelle et vous encourage à avoir une trousse d'urgence de base, ce, tel que prévu dans le plan de sécurité civile.



AIDE-MÉMOIRE TROUSSE D'URGENCE DE BASE

Dans un sac à dos, un bac ou un grand sac en toile, mettez les articles suivants :

- Eau potable** : Deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours.
- Nourriture non périssable** : Provision pour au moins trois jours.
- Ouvre-boîte manuel**
- Radio à piles** : Piles de rechange
- Lampe de poche** : Piles de rechange
- Trousse de premiers soins** : Bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques.
- Articles pour l'hygiène** : Brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sacs à ordures de plastique.
- Couvertures**
- Argent comptant et monnaie**
- Jeu de clés pour la voiture et la maison**
- Sifflet** : Pour signaler votre présence aux secouristes.
- Chandelles**
- Briquet ou allumettes**
- Couteau de poche multifonctionnel**
- Masques antipoussières** : Pour filtrer l'air contaminé.
- Papiers personnels importants** : Photocopies : pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, plan de sécurité et la liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

Pensez aussi à inclure les articles pour :

- Votre famille** : Médicaments, équipement médical, nourriture spéciale.
- Bébés** : Lait maternisé, biberons et couches jetables.
- Animaux domestiques** : Nourriture, médicaments et accessoires.

GARDEZ CES TROUSSES DANS UN LIEU ACCESSIBLE

SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

L'équipe des premiers répondants désire souhaiter à toute la population, un très joyeux temps des Fêtes.

Soyez prudents lors de vos déplacements.

Joyeux Noël & Bonne Année!

Stéphane-Alexandre Blais,
Responsable

SERVICE INCENDIE

La période des Fêtes arrive à grands pas et votre Service incendie vous rappelle que la prudence est de mise. Sur la route, soyez vigilants et adaptez votre conduite à la température.

À la maison, suivez les consignes du Gouvernement concernant le COVID-19. Plus nous respecterons les directives, plus vite nous reviendrons à la normale.

Soyez préventifs afin qu'aucun drame ne survienne durant ce temps de réjouissances. Que Noël et le Nouvel An vous apportent la réalisation de tous vos désirs.

Meilleurs vœux de paix, de bonheur et de prospérité.

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73



Le choix d'une qualité de vie

CAMP DE L'ÎLE AUX PIPIANES

Les membres du comité du Camp de l'Île aux Pipianes désirent souhaiter, à tous les enfants ainsi qu'à leurs parents, un *joyeux Noël* et une *heureuse année 2021*.

Profitez de la période des Fêtes pour jouer au grand air et appeler les êtres chers.

Au plaisir de vous retrouver à l'été 2021 !

Le comité du Camp de l'Île aux Pipianes



PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures**.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 21 janvier 2021

Mise à la poste

- 4 février 2021

Volume 3, numéro 8
Spécial des Fêtes 2020

Publié le 8 décembre 2020